

1. Intitulé du certificat ¹

Coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins

2. Traduction de l'intitulé du certificat ²

3. Éléments de compétences acquis

Bloc de compétences n° 1 : Management du parcours du bénéficiaire et coordination de la continuité des soins

Bloc de compétences n° 2 : Gestion des ressources humaines et management d'équipe

Bloc de compétences n° 3 : Contribution au fonctionnement de la structure et au développement de projets

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteur d'activités :

Le Coordonnateur/trice de parcours d'accompagnement et de soins peut exercer ses fonctions au sein d'établissements publics ou privés, de tailles diverses : Très Petite Entreprises, Petites et Moyennes Entreprises et « grands » établissements comportant plusieurs pôles. Ses responsabilités divergent selon la taille de l'entreprise et la composition de l'équipe de direction.

Secteur Médico-social – TPE, PME, Groupes, associations - Etablissements d'hébergement de la personne âgée dépendante (EHPAD) privés non lucratifs - EHPAD Privés lucratif EHPAD publics - EHPAD publics autonomes - Instituts Médico-Educatifs (IME) privés - Instituts Médico-Adaptatifs (IMA) privés - Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) privées - Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) privés - Plateformes multiservices - Plateformes de santé - Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) privé - Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) - SESSAD - Clusters médico-sociaux

Secteur Sanitaire – TPE, PME, Groupes - Maisons de santé pluriprofessionnelles - Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - Hospitalisation A Domicile - Services de Soins de Rééducation (SSR) - Centres hospitaliers privés et publics - Cliniques privées et cliniques PSPH (Participant au Service Public Hospitalier) - Communautés Hospitalières de Territoires (CHT)

Type d'emplois accessibles :

Coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins
Infirmier coordinateur

Codes ROME :

J1502 - Coordination de services médicaux ou paramédicaux,
J1506 - Soins infirmiers généralistes

Références juridiques des règlementation d'activités :

Code de la santé publique. Arrêté du 31 juillet 2009 portant sur le référentiel d'infirmier diplômé d'Etat.
RPPS institué par l'arrêté du 6 février 2009 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 18 avril 2017,
Inscription à l'ordre des infirmiers.,
L. 4311-15 et L. 4312-1 du code de la santé publique

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

-

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national ⁴ : Niveau 6

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 6

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation ³

Base légale

Date de décision d'enregistrement : 14/10/2020

Durée de l'enregistrement en années : 5

Date d'échéance de l'enregistrement : 14/10/2025

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

Etudes de cas, centrées sur des situations réelles, en travail individuel ou collectif avec des productions écrites et orales. Mise en situation, en travail individuel avec une production orale et écrite.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

La certification est acquise quand tous les blocs de compétences sont acquis.

Les blocs de compétences sont acquis à vie.

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences

11 rue Scribe 75009 Paris

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications³

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Non
En contrat d'apprentissage	Oui
Par expérience	Oui
Par candidature individuelle	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis ³

Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier depuis 2 ans.
Avoir suivi un stage en établissement pour les personnes qui ne sont pas en poste

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr/>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

¹ Dans la langue d'origine. | ² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale. | ³ Le cas échéant. | ⁴ Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2020-07-24/>